

Siège : Mairie d'ÉRAGNY sur Epte  
Place Angèle BOUTIGNY  
02.32.55.21.57

**PROCES VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL SYNDICAL  
MARDI 21 JUILLET 2020**

Étaient présents : Mme DESCHAMPS Clara, M. DESCHAMPS Romuald, M. GLEZGO Hervé, M. GOMES Carlos, M. HUOT Bérenger, M. LETIERCE Luc, M. MASURIER Didier, M. MICHALCZYK Bernard, M. PIRIOU Jean-Paul, M. POQUET Daniel, M. RATEAU Laurent, Mme RATEAU Sophie, M. TECHER Hervé, M. VIVET Jean-Philippe formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : ARNAUD Chantal, DEBAUDRE Annie, LECEUVE Véronique, PORTHEAULT Rolande, POUSSIN Séverine.

Étaient absents : DESPREZ-GALICZ Aurore

Pouvoirs : ARNAUD Chantal à GLEZGO Hervé, DEBAUDRE Annie à MASURIER Didier, LECEUVE Véronique à DESCHAMPS Romuald, PORTHEAULT Rolande à VIVET Jean-Philippe, POUSSIN Séverine à GOMES Carlos.

Madame Sophie RATEAU a été élue secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR**

- ✓ Election du Bureau Syndical
- ✓ Renouvellement des membres représentant le syndicat au sein des commissions
- ✓ Indemnités du Président et Vice-président
- ✓ Délégation de pouvoir de décision au bureau syndical
- ✓ Délégation du Conseil Syndical au Président
- ✓ Vote du Compte Administratif 2019
- ✓ Délibération pour affectation des résultats de l'exercice 2019
- ✓ Délibération pour approuver le compte de gestion de la trésorerie
- ✓ Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau (déshydratation et compostage des boues)
- ✓ Vote du Budget Primitif 2020
- ✓ Délibération pour l'abondement du syndicat par les deux communes
- ✓ Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019
- ✓ Questions diverses

\*\*\*\*\*

**Le Conseil Syndical prend les délibérations suivantes :**

**1. Election du Bureau Syndical :**

Les votes ont donné les résultats suivants :

Président : M. MICHALCZYK Bernard

Vice-président : M. GLEZGO Hervé

Secrétaire : M. GOMES Carlos

Trésorier : M. LETIERCE Luc

Membres : MM. DESCHAMPS Romuald, DESCHAMPS Clara, VIVET Jean-Philippe, MASURIER Didier, TECHER Hervé, POQUET Daniel.

*19 conseillers « pour »*

**2. Renouvellement des membres représentant le syndicat au sein des commissions**

**Commission d'appel d'offres :**

**Les titulaires :**

- ✓ M. GLEZGO Hervé
- ✓ M. MASURIER Didier
- ✓ M. PIRIOU Jean-Paul

**Les suppléants :**

- ✓ M. HUOT Bérenger
- ✓ M. DESCHAMPS Romuald
- ✓ M. VIVET Jean-Philippe

qui siégeront sous la présidence de M. MICHALCZYK Bernard

**Commission des travaux :**

MM. DESCHAMPS Romuald, DESCHAMPS Clara, HUOT Bérenger, GLEZGO Hervé, GOMES Carlos, MASURIER Didier, PIRIOU Jean-Paul, POQUET Daniel, TECHER Hervé, VIVET Jean-Philippe.

Sous la présidence de M. MICHALCZYK Bernard.

*19 conseillers « pour »*

### 3. Indemnités du Président et Vice-président

- ✓ Pour information l'indice brut 1027 au 01/01/2019 est de 3889.40€. Le maximum à allouer pour la state de population afférente au syndicat, est pour un président 12.20%, pour un vice-président, 4.65% de cet indice.
- ✓ Pour le précédent mandat, le président percevait une indemnité de 6.37% de l'indice 1015 soit 173.42€ brut mensuel, et 1.8% pour le vice-président soit 49€ brut.
- ✓ Il est proposé de rester dans cette tranche d'indemnités afin de ne pas alourdir les frais du syndicat, à savoir :
  - Taux de 5% de l'indice 1027 pour le président soit 194.47€ brut mensuel
  - Taux de 1.5% de l'indice 1027 pour le vice-président soit 58.34€ brut mensuel
- ✓ Ces indemnités subiront automatiquement et immédiatement les majorations correspondant à l'indice brut terminal 1027 de la fonction publique

*19 conseillers « pour »*

### 4. Délégation de pouvoir de décision au bureau syndical

- ✓ Sur proposition du Président, le Conseil Syndical délègue selon le Code Général des Collectivités Territoriales, le pouvoir de décision au Bureau Syndical.
- ✓ Lors de chaque réunion de l'assemblée délibérante, le président rendra compte des travaux du bureau et des attributions qu'il a exercées par délégation.

*19 conseillers « pour »*

### 5. Délégation du Conseil Syndical au Président

- ✓ Délégation à M. le président l'autorisant à signer les marchés publics passé selon la procédure adaptée
- ✓ Les marchés d'un montant inférieur ou égal à 210 000€ H.T. peuvent être passés selon une procédure adaptée c'est-à-dire que la personne responsable du marché détermine les modalités de publicité et de mise en concurrence.
- ✓ En conséquence, le Conseil syndical doit délibérer en ce sens pour donner délégation au Président afin de signer et d'exécuter les marchés en procédure adaptée jusqu'à un montant de 210 000€ H.T.

*19 conseillers « pour »*

### 6. Vote du Compte Administratif 2019

Le Conseil Syndical délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par Monsieur Luc LETIERCE, Trésorier, après s'être fait présenter le Budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	146 053.95 €			170 887.27 €	146 053.95 €	170 887.27 €
Opérations de l'exercice	147 367.67 €	188 304.65 €	77 631.98 €	48 075.00 €	224 999.65 €	236 379.65 €
Totaux	293 421.62 €	188 304.65 €	77 631.98 €	218 962.27 €	371 053.60 €	407 266.92 €
Résultat de clôture (=CA)	105 116.97 €			141 330.29 €		36 213.32 €

Besoin de financement  
Excédent de financement

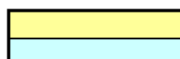
141 330.29 € au compte 001 investissement dépenses BP 2020  
au compte 001 investissement recettes BP 2020

Restes à réaliser

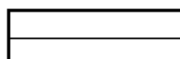


Montants égaux à totaux ETAT DES RESTES et col. REPORTS CA/18 et BP/19

Besoin de financement des restes à réaliser  
Excédent de financement des restes à réaliser



Besoin total de financement  
Excédent total de financement



2°) Considérant l'excédent de fonctionnement, décide d'affecter la somme de

105 116.97 € au compte 1068 Investissement BP 2020, avec émission titre de recette

105 116.97 € au compte 002 Déficit de fonctionnement reporté BP 2020

*18 conseillers « pour » - Monsieur Didier MASURIER ne prend pas part au vote*

## 7. Délibération pour affectation des résultats de l'exercice 2019

### Le Conseil Syndical,

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2019. Constatant que le compte administratif fait apparaître un déficit d'exploitation de 105 116.97€

**Décide** d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

<b>AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE</b>	
a. Résultat de l'exercice :	40 936.98€
c. Résultats antérieurs de l'exercice :	-146 053.95€
D002 du compte administratif (si déficit)	-105 116.97€
<b>Résultat à affecter : d.=a.+c.</b>	<b>-105 116.97€</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement :	
D001 (Besoin de financement)	0.00€
R001 (excédent de financement)	141 330.29€
f. Solde des restes à réaliser d'investissement	
Besoin de financement :	0.00€
Excédent de financement	0.00€
<b>Besoin de financement =e.+f.</b>	<b>0.00€</b>
Affectation en réserves R1068 en investissement	<b>0.00€</b>
<b>Déficit reporté D002</b>	<b>105 116.97€</b>

18 conseillers « pour » - Monsieur Didier MASURIER ne prend pas part au vote

## 8. Délibération pour approuver le compte de gestion de la trésorerie

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Le Conseil Syndical, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

18 conseillers « pour » - Monsieur Didier MASURIER ne prend pas part au vote

## 9. Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau (déshydratation et compostage des boues)

*Vu le code général des collectivités locales*

*Vu l'instruction budgétaire et comptable M49*

*Vu l'instruction ministérielle du 2 avril 2020 relative au risque de propagation du virus via l'épandage des boues.*

*Vu les recommandations préfectorales sur la gestion des boues des stations de traitement des eaux usées (STEU) dans le cadre de la continuité des services d'assainissement pendant la crise du COVID-19.*

Monsieur le Président informe les membres présents du Conseil Syndical qu'il est nécessaire de procéder à l'évacuation des boues de la station au mois d'août prochain.

Il faudra procéder par déshydratation et compostage des boues, ce qui entraîne des coûts supplémentaires très importants.

Il indique que deux propositions ont été reçues dont celle de SUEZ, pour un coût estimatif de 46 198€ HT.

Il faut adresser une demande d'aide financière à l'Agence de l'eau qui prend exceptionnellement en charge 80% des dépenses engagées.

### Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,

- **Approuve** la proposition de SUEZ pour la déshydratation et le compostage des boues.
- **Sollicite** auprès de l'Agence de l'eau une demande d'aide financière à hauteur de 80% pour cet investissement exceptionnel au titre de la rubrique Assainissement – travaux d'urgence sanitaires pour hygiénisation des boues.
- **Prévoit** le plan de financement de cette opération d'un coût estimé H.T. à 46 198 € comme suit :
  - Subvention de l'Agence de l'eau au taux de 80% - soit estimée : 36 958 € HT
  - Restant à charge du syndicat, soit estimé : 9 240€ HT
- **Sollicite** une dérogation auprès de l'Agence de l'eau afin d'effectuer les travaux au cours du mois d'août 2020.

19 conseillers « pour »

## **10. Vote du Budget Primitif 2020**

**Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré,**

- **Décide** d'approuver les propositions de Monsieur le Président, pour le budget primitif 2020 du S.I.T.E.U.B.E.
  - en équilibre en recettes et dépenses pour la section de fonctionnement à 309 477€
  - en excédent pour la section d'investissement à 110 676€.

*19 conseillers « pour »*

## **11. Délibération pour l'abondement du syndicat par les deux communes**

Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré, inscrit au budget primitif les sommes définies comme suit :

- Pour la commune de Bazincourt sur Epte : 122 337.58€ (85 106.36€ pour les frais de fonctionnement 2020 + le remboursement d'emprunt et 37 231.22€ pour l'équilibre du budget)
- Pour la commune d'Éragny-sur-Epte : 111 627.42€ (74 396.2€ pour les frais de fonctionnement 2020 et 37 231.22€ pour l'équilibre du budget)

*19 conseillers « pour »*

## **12. Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2019**

Après présentation de ce rapport, l'assemblée délibérante :

- ADOPTE le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif
- DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- DECIDE de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr)
- DECIDE de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

*19 conseillers « pour »*

## **13. Questions diverses**

- Point sur le fonctionnement de la station
  - Déclaration de non-conformité adressée à la Police de l'eau, suite à une pollution dans le réseau de collecte d'assainissement alimentant la station.
  - Prochain contrôle de la station par le SATESE prévu les 10 et 11 août 2020 à 10h00.
- Il est proposé d'organiser une visite de la station d'épuration un samedi matin au mois de septembre, pour les conseillers nouvellement élus des 2 villages.

La séance est levée à 21h25

Le Président,  
Bernard MICHALCZYK